



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mercredi 8 février 2012
19 heures 00

JG/MG

N° 001312

Affaires Scolaires -
Charte des ATSEM

Affiché le :

Le mercredi 8 février 2012 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale) représentée par M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) représenté par Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal) représenté par M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale) représentée par M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal)

ABSENTS : Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Afin de préciser le Rôle et les missions de Agents Techniques Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM), dont le métier présente des spécificités particulières, un projet de nouvelle Charte a été élaborée.

Ce document vient compléter le règlement intérieur du personnel de la commune d'Apt.

La rédaction de ce projet a fait l'objet de concertation entre les parties concernées.

Dans ces grandes lignes cette charte rappelle :

- les obligations de la commune,
- le statut du cadre d'emploi des ATSEM,
- la situation de double dépendance fonctionnelle de ces personnels, selon qu'ils exercent pendant le temps scolaire ou périscolaire,
- les missions générales et particulières,
- l'organisation du travail et le principe de l'annualisation adaptés au calendrier scolaire,
- les absences pour congé, formation, droit syndical.

Selon l'évolution du statut, de la législation, de décisions municipales en matière de gestion de personnels et les éventuelles modifications de la semaine scolaire préconisées par les travaux de la conférence nationale sur les rythmes scolaires, cette charte pourra être révisée si les conditions structurelles ou conjoncturelles le nécessitent.

- Après avoir pris connaissance du projet de charte des ATSEM, annexé à la présente délibération

- Vu, l'avis favorable du comité Technique paritaire du 15 décembre 2011,

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Approuve la charte des ATSEM ci-annexé à la présente, qui complétera le règlement intérieur du personnel de la Commune d'Apt.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**